



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation vendredi 28 février 2025

DCC 1300/03/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du jeudi 06 mars 2025

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, WILLER Emmanuel, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENTZ Patrick, TROESCH Matthieu (représentant de LENGENFELDER Daniel), MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 06

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), DURR Carine (à GARCIA Michèle), KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), GILLIG Anne (à WILLER Emmanuel), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 01

TAESCH Françoise

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances Locales

7.10 Divers

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des Collectivités. Il participe à l'information des Élus et favorise la démocratie participative au sein de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière, préalablement au vote du budget primitif.

Budget Principal :

	Dépenses	Recettes		
Service Piscine				
Remplacement matériels / étanchéité toiture	216 000,00	116 525,00		
Service Zone Activités Hochfelden Ouest			TRAVAUX ENCOURS	
			Déjà Dépensé	Déjà encaissé
Solde ZA OUEST	460 000,00	112 500,00	3 280 000,00	3 480 000,00
Acquisition terrain AFR Hochfelden	10 000,00			
Service Administration générale				
Cyber sécurité	20 000,00			
Service Sport Culture Loisirs			TRAVAUX ENCOURS	
			Déjà Dépensé	Déjà encaissé
Solde travaux parking complexe sportif/tennis	80 000,00	8 400,00	330 000,00	8 400,00
Acquisition terrain M. KAUFFMANN	120 000,00			
Éclairage LED terrains Foot et Hall Tennis	150 000,00	47 000,00		
Matériel BMI	150 000,00			
Service Câble				
Déploiement Site Internet	7 000,00			
Service Maison de Pays				
Étanchéité patio (fonctionnement)	50 000,00			

Travaux bâtiments divers (fonctionnement)	50 000,00			
Groupe Scolaire Alteckendorf			TRAVAUX ENCOURS	
			Déjà Dépensé	Déjà encaissé
Construction GSI Alteckendorf	20 000,00	876 716,00	9 100 000,00	5 100 000,00
Groupe Scolaire Schwindratzheim			TRAVAUX ENCOURS	
			Déjà Dépensé	Déjà encaissé
Construction GSI Schwindratzheim	850 000,00	700 000,00	9 100 000,00	5 400 000,00
Groupe Scolaire Hochfelden			TRAVAUX ENCOURS	
			Déjà Dépensé	Déjà encaissé
Construction GSI Hochfelden	4 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00
Service Mobilités			TRAVAUX ENCOURS	
			Déjà Dépensé	Déjà encaissé
Piste Cyclable Hochfelden-Schwindratzheim	250 000,00	222 000,00	72 000,00	54 000,00
Piste Cyclable Hochfelden-Canal	80 000,00			

Compte tenu des résultats de l'exercice 2024, qui sont provisionnés pour le financement du Groupe Scolaire intercommunal sur Hochfelden, avec la pose de la première pierre escomptée d'ici la fin de l'année, le Président propose de se limiter sur les engagements déjà pris en investissements et de poursuivre des études pour préparer les futurs dossiers.

En conséquence, la fiscalité décidée en 2024 pourrait être reconduite sans majoration des taux. Il est cependant noté que la crise financière que connaît l'État va resurgir sur les Collectivités locales en matière de dotation et que le Compte Financier Unique 2025 nous permettra de mesurer l'impact sur notre EPCI et de corriger la trajectoire en 2026.

Budgets Annexes :

Les **Budgets annexes des Zones d'Activités de Wilwisheim et Mittelhausen**, à vocation industrielle et commerciale, sont appelés à s'équilibrer en fin d'opération par la vente des terrains et le parfait achèvement de la viabilité.

Concernant le Budget annexe des ordures ménagères, l'excédent constaté en 2024 s'amenuise légèrement d'année en année du fait des augmentations des contributions au SMITOM et des répercussions sur le flux des traitements des tris. Ceci nous permet néanmoins de reconduire les tarifs en vigueur.

La Commission environnement se réunira le 17 mars 2025 pour donner quelques orientations sur les collectes sélectives et le renouvellement des contrats de collectes qui arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1 ;

VU l'article 107 de la loi n° 2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe ;

VU les documents joints à la convocation du Conseil Communautaire ;

Considérant l'obligation pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une Commune de 3 500 habitants et plus d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

Considérant que pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une Commune de 3 500 habitants et plus, ce document doit comporter également une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, de la durée effective du travail dans la commune ainsi que l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel ;

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat ;

Et après avoir entendu les exposés du Président et de son Vice-Président chargé des finances,

- **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2025 pour le Budget Principal et ses Budgets Annexes.
- **DEMANDE** en outre au Président de préparer un projet de budget pour l'année 2025 qui soit conforme à ces orientations.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

19 MARS 2025

Le Président



Le Secrétaire

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary.



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation vendredi 28 février 2025

DCC 1301/03/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 mars 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, WILLER Emmanuel, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENTZ Patrick, TROESCH Matthieu (représentant de LENGENFELDER Daniel), MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), DURR Carine (à GARCIA Michèle), GILLIG Anne (à WILLER Emmanuel), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 02

KAUFFMANN Jean-Luc, TAESCH Françoise

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget

L'article L 1612 - 1 du Code Général des Collectivités prévoit :

"Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".

Montants des crédits de dépenses réelles d'investissement inscrits au budget de l'exercice 2024

Chapitre ou opération (dépendances réelles) <i>Hors chapitre 02X et 04X et chapitre 16</i>	A Montant des crédits N-1	B Restes à Réaliser (le cas échéant)	C = (A-B)*25 %	D Crédits déjà autorisés par délibération du quart (le cas échéant)	E = C - D Potentiel Maximum
100	1 016 607,00	600 000,00	104 151,75		104 151,75
101	1 100 000,00	1 080 000,00	5 000,00		5 000,00
102	224 600,00		56 150,00		56 150,00
103	770 000,00	25 000,00	186 250,00		186 250,00
105	12 000,00		3 000,00		3 000,00
106	10 000,00		2 500,00		2 500,00
107	37 000,00		9 250,00		9 250,00
113	24 000,00	3 000,00	5 250,00		5 250,00
116	43 000,00	12 000,00	7 750,00		7 750,00
117	327 000,00	277 000,00	12 500,00		12 500,00
118	2 020 000,00	1 140 000,00	220 000,00		220 000,00
119	2 622 000,00	590 000,00	508 000,00		508 000,00

120	10 000,00		2 500,00		2 500,00
122	573 000,00	100 000,00	118 250,00		118 250,00
458103	299 007,00		74 751,75		74 751,75
458105	258 900,00		64 725,00		64 725,00
458106	41 100,00		10 275,00		10 275,00
			0,00		0,00
TOTAL	9 388 214,00	3 827 000,00	1 390 303,50	0,00	1 390 303,50

En application de l'article précité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à réaliser les dépenses d'investissement suivantes, avant le vote du budget 2025 comme suit :

Montants des dépenses réelles d'investissement autorisées avant le vote du budget de l'exercice 2025			
Acquisitions ou travaux à préciser	Chapitre ou opération	Article	Montant
Achat terrain M. Jean-Luc KAUFFMANN	103	2111	112 456,88
Achat parcelles AFR Hochfelden	101	2111	8 245,45
TOTAL			120 702,33

- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

19 MARS 2025

Le Président



Le Secrétaire



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation vendredi 28 février 2025

DCC 1302/03/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 mars 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, WILLER Emmanuel, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENTZ Patrick, TROESCH Matthieu (représentant de LENGENFELDER Daniel), MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 06

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), DURR Carine (à GARCIA Michèle), KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), GILLIG Anne (à WILLER Emmanuel), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 01

TAESCH Françoise

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances Locales

7.10 Divers

Centre Aquatique Atoo-o : création de tarifs pour l'évènement « APREM' AQUA FITNESS »

Diverses activités sportives seront proposées au Centre Aquatique Atoo-o à Hochfelden dans le cadre de l'« APREM' AQUA FITNESS » le samedi 22 mars 2025.

Pour la mise en œuvre de cet évènement, il y a lieu de créer les tarifs correspondants à ces activités.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de créer, dans le cadre de l'évènement « APREM' AQUA FITNESS », les tarifs suivants :

- Aqua Circuit Training : **14 €**
- Aqua Step : **8 €**
- Aqua années 80/90 : **11 €**
- Inscription aux 3 séances : **30 €**

- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tout document afférent à cette création tarifaire et mettre en œuvre cet évènement.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

19 MARS 2025

Le Président

Le Secrétaire

